



ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION
au cœur de la transformation de l'action publique

DIRECTION GÉNÉRALE

Abidjan, le

28 NOV 2024

N° 109 /MEMFPMA/ENA/DG/SC

COMMUNIQUÉ

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ENA COMMUNIQUE :

Conformément à l'article 11 de l'arrêté n° 0096/MEMFPMA/ENA du 02 mai 2024 portant ouverture des Concours Professionnels d'entrée en 2025 à l'École nationale d'administration (Ena), les candidats déclarés admis aux Concours Professionnels sont invités à déposer au Service des Concours de l'Ena, un dossier physique comprenant les pièces suivantes :

- une fiche de candidature à imprimer à partir de son espace candidat sur le site www.ena.ci ;
- une demande manuscrite de candidature établie sur papier libre, adressée à Madame le Ministre d'État, Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, et précisant l'adresse exacte du candidat, le cycle du concours et la filière de destination ;
- un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu, datant de moins d'un (01) an, au 1^{er} janvier 2024 ;
- un questionnaire servant de canevas de curriculum vitae renseigné et certifié sincère par le candidat, à télécharger sur le site internet de l'Ena ;
- une copie du certificat de première prise de service dans l'emploi actuel ;
- une copie de l'arrêté de nomination ou de promotion dans l'emploi actuel ;
- le reçu de paiement des frais de cours de préparation ;
- le reçu de paiement des frais de concours ;
- un bulletin de solde datant de moins de trois (03) mois.

La période de dépôt des dossiers est fixée du mardi 03 au jeudi 05 décembre 2024, selon le programme suivant :

- Cycle Supérieur : mardi 03 décembre 2024 ;
- Cycle Moyen Supérieur : mercredi 04 décembre 2024 ;
- Cycle Moyen : jeudi 05 décembre 2024.



Narcisse SEPY YESSOH